23/12/2021

Hommage aux couples mulhousiens qui fêtent leurs noces de mariage

En 2022, la Municipalité rend hommage aux couples mulhousiens qui fêtent leurs noces d'or (50 ans de mariage), de diamant (60 ans), de palissandre (65 ans), de platine (70 ans), d'albâtre (75 ans) ou de chêne (80 ans).

A cette occasion, et sous réserve d'amélioration de la situation sanitaire, un élu délégué par le Maire rendra visite aux jubilaires aux alentours de la date anniversaire de leur mariage.

Condition : le couple doit être domicilié à Mulhouse. Il n'est pas nécessaire que le mariage ait eu lieu à Mulhouse.

Pour cela, si le couple fête un tel anniversaire en 2022, et afin de pouvoir bénéficier de cette reconnaissance, **celui-ci doit se faire connaître entre le lundi 3 janvier et le lundi 28 février 2022**, en se munissant du livret de famille, à :

La Clé des Aînés, 41 avenue Kennedy,

lundi – mardi – jeudi – vendredi

de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h

le service est fermé le mercredi

ou par mail à brigitte.aeschelmann@mulhouse-alsace.fr.

Possibilité de s'inscrire sur le site de la Ville, rubrique Mon Quotidien – Seniors – Dispositifs seniors, en complétant le formulaire et en joignant les pièces requises.

Pour plus de renseignements à ce sujet, contacter directement Mme Brigitte AESCHELMANN au 03 89 33 78 48.

CONTACT PRESSE
Nina OUMEDJKANE
Tél. : 03 89 32 59 92 / Port. : 06 29 68 13 46
nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr